TRÉSOR
DIRECTION GÉNÉRALE
Publications des Services économiques

Westminster & City News

NUMÉRO 26

Du 29 juin au 5 juillet 2018

ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

POLITIQUE MONÉTAIRE ET FINANCES PUBLIQUES

M. Carney estime que l'économie s'améliore, ce qui pourrait conduire à une hausse de taux en août – Le gouverneur de la Banque d'Angleterre a déclaré que les dernières données publiées invitent à penser que les faibles performances du T1 2018 étaient davantage liées aux intempéries qu'à une dégradation de l'environnement économique. En mai dernier, le Comité de politique monétaire (MPC) avait différé sa hausse de taux pour s'en assurer. Pour M. Carney, les chiffres du T2 seraient conformes aux prévisions du MPC (0,4 %). Les enquêtes PMI du mois de juin illustrent ce dernier point, avec des hausses significatives dans les services, la construction et l'industrie manufacturière (cette dernière restant cependant moins dynamique que l'an passé). Les acteurs interrogés expliquent ces résultats par une hausse généralisée de la demande. Les PMI n'incluent pas les ventes au détail qui furent également dynamiques au T2, portées par le beau temps, le mariage royal et la coupe du monde.

INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES

La croissance du PIB du RU a été revue à la hausse pour le T1 2018 – La croissance au T1 a été révisée à la hausse par l'ONS, passant de 0,1 % à 0,2 %. Cette révision serait surtout associée à l'introduction d'une nouvelle méthode de calcul visant à améliorer l'estimation de l'activité du secteur de la construction, qui ne se serait contractée que de 0,8 % et non de 2,7 % comme le laissait entendre la première estimation. La croissance du T1 a été portée par les hausses des dépenses publiques et des ménages alors que les investissements ont chuté. Face à l'inflation, les ménages ont été amenés à utiliser leur épargne pour conserver leur niveau de vie. Cette révision va dans le sens de l'analyse du comité de politique monétaire qui considère même que ce chiffre sera encore révisé pour atteindre 0,3 %. En revanche, la croissance sur l'année 2017 a été revue à la baisse, passant de 1,8 % à 1,7 %, soit le taux de croissance annuelle le plus faible depuis 2012.

Le niveau de vie des britanniques s'est dégradé depuis la crise financière – D'après la *Joseph Rowntree Foundation*, les ménages britanniques à bas revenus doivent désormais gagner un tiers de plus qu'il y a 10 ans pour conserver un niveau de revenu acceptable («*minimum income standard* » ou MIS). Pour calculer le MIS, le think tank a réalisé une enquête portant sur le coût des besoins de base (y compris les cadeaux ou les activités extra-scolaire des enfants) ; ces coûts, et en particulier ceux de transports, auraient augmenté bien plus rapidement que l'inflation depuis 2008. En 2018, 30 % des britanniques vivraient dans des ménages disposant de revenus inférieurs à ce seuil. D'après l'OCDE, la croissance des salaires réels au RU a été la plus faible parmi les pays du G7 depuis la crise (après avoir été 1ère entre 2000 et 2007) et seuls la Grèce et le Mexique ont été moins performants parmi les pays de l'OCDE. Aussi, le budget des britanniques pourrait bientôt être affecté par le dégel des taxes sur l'essence et l'alcool qu'envisage Th. May pour financer l'allocation de fonds supplémentaires au NHS.

COMMERCE ET INVESTISSEMENT

Le déficit courant du RU s'est réduit pour le troisième trimestre consécutif au T1 2018 – D'après l'ONS, il a atteint 17,7 Md£ (3,4 % du PIB) contre 19,5 Md£ (3,8 % du PIB) au T4 2017. Cette contraction est surtout associée à la baisse du déficit commercial et du déficit des revenus primaires (salaires, revenus du capital et profits des

entrepreneurs) de respectivement -1,9 Md£ et -1,5 Md£ au T1 2018. La contraction du déficit commercial de biens (surtout associée à la baisse des importations) n'a été que partiellement compensée par la réduction du surplus du commerce de services qui s'explique par la baisse des exportations. La baisse du déficit des revenus primaires s'explique surtout par une meilleure rémunération des investissements de portefeuilles. La position extérieure nette du RU s'est détériorée, avec un passif net passant de 164,5 Md£ au T4 2017 à 262,3 Md£ au T1 2018, reflétant d'une part le désinvestissement en actions étrangères opéré par les résidents britanniques et d'autre part la dévalorisation de leurs actifs étrangers.

ACTUALITÉ FINANCIÈRE

BREXIT

Barclays, Cboe et le LSE Group précisent leurs relocalisations en Europe – Cboe et le LSEG vont ouvrir des places de marchés à Amsterdam d'ici mars 2019, tandis que Barclays annonce la relocalisation de 40 à 50 emplois en *euro trading* à Francfort. Selon EY, 34% des entreprises financières interrogées (+2% par rapport à mars 2018) considèrent ou confirment la relocalisation d'une partie de leurs activités en Europe, dont 24% ont annoncé leur destination. La BCE rapporte que seules 20 banques sur 100 opérant en Europe sous licence britannique ont fait une demande de licence européenne avant la date limite de fin juin. Dans le même temps, LCH a compensé des niveaux records de montants notionnels de swaps de taux d'intérêt au S1 2018 (+23% par rapport au S1 2017) et de swaps de change (+87%). Une tribune du FT estime la valeur réelle des contrats de dérivés impactés par le Brexit à une échelle en milliards (et non 29 Tr£). La moitié de ces contrats arriverait à maturité avant mars 2019 et les valeurs notionnelles seraient utilisées par les marchés pour gonfler leur propre importance.

RÉGLEMENTATION FINANCIÈRE

La FCA étend son régime de responsabilité du secteur financier à de nouvelles entités – Les organismes d'assurance (à compter de décembre 2018) et les sociétés financières régulées par la FCA (à compter de décembre 2019) vont à leur tour être soumises au S*enior Manager and Certification Regime,* au titre duquel elles devront s'assurer de l'honorabilité et des compétences de leurs équipes mais aussi veiller à la bonne application des règles relatives aux lanceurs d'alerte. Elles devront aussi notifier à la PRA les mesures de sanctions disciplinaires qu'elles auront appliquées. La FCA va enrichir son registre public des membres du secteur financier en l'étendant aux représentants mandatés, aux employés certifiés et aux conseillers en crédit hypothécaire, signalant si ces derniers ont fait l'objet de sanctions de la part de leurs superviseurs. Cette mesure vise à renforcer la transparence des institutions financières et une meilleure communication vis-à-vis du public.

La FCA révise son régime légal de perception des commissions sur les services de paiement – À la suite de trois consultations engagées en 2017, le *Payment Systems Regulator* (une filiale de la FCA chargée des systèmes de paiement) propose une approche révisée de la collecte des commissions auprès des prestataires de services de paiement et des systèmes de paiement afin de les rendre plus simples et proportionnées. Désormais, les commissions seront perçues aussi sur le traitement informatisé des chèques (équivalent d'échange image chèque), sur les paiements à titre d'acompte et seront publiées annuellement. Par ailleurs, le différend sur le niveau des commissions d'interchange qui oppose Visa et Mastercard à certains commerçants (dont les grandes surfaces Sainsbury) est, selon une cour d'appel britannique, de la compétence d'un tribunal chargé des affaires de concurrence. L'issue de ce dossier pourrait avoir des conséquences sur d'autres affaires en cours sur le même sujet.

BANQUES

Les banques pourraient devoir payer 18 Md£ supplémentaires dans les litiges d'assurance emprunteur – Un couple a poursuivi en justice *Paragon Personal Finance*, arguant qu'ils n'étaient pas informés de la commission de 76% de prime d'assurance emprunteur (PPI) associée à leur prêt, sans quoi ils n'y auraient pas souscrit. Le juge a estimé que l'intégralité de la commission devrait leur être rendue (plus des intérêts, multipliant la somme à verser par 2,17), alors que la FCA avait auparavant indiqué que seules les commissions supérieures à 50% de la prime étaient inadaptées, d'où le seul remboursement du montant au-dessus de ces 50%. La banque Paragon a affirmé vouloir faire appel de cette décision, qui pourrait obliger les banques à payer 18 Md£ supplémentaires, en plus des 30 Md£ que le scandale PPI a déjà coûté. La FCA a également publié une consultation (réponse au 4 /9) afin d'assurer un traitement uniforme des plaintes liées aux PPI. Elle clarifie notamment que la pleine information sur les commissions doit être évaluée sur une base continue et pas seulement au moment de la vente du produit.

AUDIT & CONSEIL

Le FRC ouvre deux nouvelles enquêtes sur des audits menés par KPMG et Deloitte – Le FRC a annoncé ouvrir deux nouvelles enquêtes, une sur un audit des comptes du distributeur de boissons Conviviality par KPMG, et une sur un audit des comptes du constructeur SIG par Deloitte. Ces annonces interviennent une semaine après la publication par le FRC d'une série d'études sur la qualité des audits du Big 4 dans laquelle le régulateur avait conclu qu'aucun des Big 4 ne satisfaisait aux standards de qualité minimum attendus d'eux. La CMA s'est par ailleurs entretenue avec les principaux dirigeants des cabinets d'audit du « Big 7 » et réfléchit à lancer une nouvelle enquête sur la position dominante de ces acteurs sur le marché de l'audit, laquelle pourrait déboucher sur une scission des activités de conseil et d'audit de ces cabinets au Royaume-Uni.

La CMA alerte sur des potentiels abus sur le marché des sites de réservation d'hôtels – L'Autorité de la concurrence britannique a identifié une série de pratiques anticoncurrentielles des sites de réservation d'hôtels en ligne, dont la vente forcée et les frais cachés. La CMA exige des sites visés qu'ils s'engagent juridiquement à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme aux pratiques commerciales violant la loi sur la protection des consommateurs. L'Autorité de la concurrence devrait par ailleurs bientôt publier un rapport sur l'éventuel caractère anticoncurrentiel du marché du conseil en investissement après neuf mois d'enquête. Selon le *Financial Times*, la CMA réfléchirait davantage à prendre des mesures correctives de nature comportementale qu'à des mesures structurelles contre les cabinets du Big 3 (Aon, Mercer et Wills Tower Wilson).

FINTECH

Les institutions financières doivent mettre en place une gestion des risques liés aux crypto-actifs – Dans une lettre aux institutions financières, Sam Woods, DG de la *Prudential Regulation Authority*, souligne que la vulnérabilité des crypto-actifs aux risques de fraude, notamment en raison de leur forte volatilité, peut aussi générer des risques pour les institutions financières qui les promeuvent. Les risques posés par cette nouvelle classe d'actifs (financiers, opérationnels dont cyber, et réputationel) doivent être pleinement pris en compte au plus haut niveau de la hiérarchie des institutions financières (au moyen d'une analyse appropriée) qui ne doivent pas encourager des prises de risque excessives à s'engager dans des opérations de cette nature, notamment par des politiques de rémunération avantageuses. Sam Woods indique également qu'à des fins prudentielles, les crypto-actifs ne doivent pas être considérés comme de la monnaie.

L'ABE prône une approche raisonnée à l'égard des nouvelles technologies – Dans le cadre de sa feuille de route Fintech, l'Autorité bancaire européenne (ABE) a publié deux rapports sur l'impact des nouvelles technologies sur les *business models* tels qu'ils existent à l'heure actuelle et sur les risques et opportunités prudentielles émanant des Fintech. Selon l'ABE, les institutions financières ne doivent être ni trop passives vis-à-vis du phénomène des FinTech au risque d'être trop insuffisamment préparées, ni trop volontaires au risque de s'exposer, en l'absence de précautions opérationnelles, technologiques et de gouvernance nécessaires. La concurrence de grandes entreprises comme Facebook, Google ou Amazon dans le segment des nouvelles technologies doit pousser les banques à vite s'adapter. Monzo, une des nombreuses banques « tout digital » au RU, a multiplié ses pertes par quatre dans les 12 derniers mois (33,1M£) en raison d'un volume de dépôts de ses clients trop faible (moins de 150£ par compte).

La FCA publie la liste de la cohorte de sa quatrième Sandbox réglementaire – La FCA a annoncé les noms des 29 fintechs ayant été sélectionnées pour participer à sa quatrième Sandbox, qui leur permettra de tester leurs produits, services et *business models* innovants dans l'environnement du marché, tout en bénéficiant des protections appropriées.

Copyright
Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service économique régional de Londres (adresser les demandes à londres@dgtresor.gouv.fr).

Clause de non-responsabilité
Le Service économique régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Directeur de la publication : Jean-Christophe Donnellier
Service économique régional de Londres
Ambassade de France au Royaume-Uni

Adresse : 58 Knightsbridge, London, SW1X 7JT

Rédigé par : Marianne Carrubba, Laura Guenancia, Louis Martin et Margaux Sauvaget.

Revu par : Philippe Guyonnet-Dupérat

Version du 5 juillet 2018